

*Situation de la mise en œuvre des cinq actions correctives recommandées par la première validation de la Mauritanie*

Action corrective	Statut	Résultats
<p><b><u>Action corrective 1.</u> Le gouvernement mauritanien doit, d'ici fin septembre 2023 clarifier les responsabilités entre le ministère des Affaires économiques (actuellement le ministère de tutelle de la FiTI) et le ministère des Pêches et de l'Économie maritime. Au cas où le MPEM va assumer le rôle de ministère de tutelle de la FiTI en Mauritanie, le pays doit :</b></p>	<p><b>REALISEE</b></p>	
<p><i>1.1 Formaliser cette décision par acte approprié (par exemple un arrêté ou un décret)</i></p>	<p>Réalisée</p>	<p>L'arrêté conjoint n° 0734 du 29 juillet 2022 a désigné le MPEM comme nouveau ministère de tutelle de la FiTI Mauritanie.</p>
<p><i>1.2 Nommer un nouveau Responsable national de la FiTI au sein du ministère des Pêches et de l'Economie maritime</i></p>	<p>Réalisée</p>	<p>Un nouveau Haut Responsable national de la FiTI a été nommé par arrêté n° 1096/MPEM du 22 novembre 2022</p>
<p><i>1.3 Annoncer publiquement les deux décisions (changement de ministère de</i></p>	<p>Réalisée</p>	<p>Les deux arrêtés (Ministère de tutelle<sup>1</sup> et Haut Responsable national FiTI<sup>2</sup>) sont publiés sur le site de FiTI- Mauritanie</p>

<sup>1</sup> [http://www.fiti-mauritanie.mr/wp-content/uploads/2024/07/FiTI MRT Arrete-2e-GMN-20230427.pdf](http://www.fiti-mauritanie.mr/wp-content/uploads/2024/07/FiTI_MRT_Arrete-2e-GMN-20230427.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.fiti-mauritanie.mr/wp-content/uploads/2024/07/MRT\\_Arrete-Responsable-national\\_20231122.pdf](http://www.fiti-mauritanie.mr/wp-content/uploads/2024/07/MRT_Arrete-Responsable-national_20231122.pdf)

Action corrective	Statut	Résultats
<i>tutelle de la FiTI et nouveau responsable national de la FiTI)</i>		
<b><u>Actions corrective 2 :</u></b> Le Ministère de tutelle de la FiTI doit mettre en place un GMN qui est efficacement engagé dans la FiTI. A cet effet, le Responsable national de la FiTI doit, en collaboration avec les membres actuels du Groupe multipartite national, d'ici fin juillet 2023 :	REALISEE	
<i>2.1 Examiner et (si nécessaire) ajuster la composition actuelle du GMN et effectuer une analyse des organisations ou entités pertinentes pour la pêche maritime durable en Mauritanie mais qui sont actuellement absentes du Groupe multipartite national (le cas échéant)</i>	Réalisée	<p>Une analyse des organisations ou entités pertinentes pour la pêche maritime durable en Mauritanie mais qui sont actuellement absentes du GMN a été faite par le Secrétariat national de la FiTI sur la base de la cartographie des Parties prenantes réalisée lors de la mise en place du premier GMN (cf. Annexe).</p> <p>Certaines organisations de pêche artisanale se disent ne pas être représentées dans le processus de mise en place du GMN. Il leur a été offert la possibilité de participer aux réunions du GMN en tant qu'observateurs</p>
<i>2.2 Veiller à ce que les procédures de nomination et de remplacement des membres du Groupe multipartite national soient publiques et mises en œuvre d'une manière qui soit largement perçue comme juste, ouverte et transparente.</i>	Réalisée	<p>Pour le renouvellement du GMN des correspondances ont été envoyées aux tutelles leur demandant de désigner leurs représentants au sein du GMN. En retour, certaines structures ont reconduit leur représentant alors que d'autres ont désigné de nouveaux représentants (cf. annexe).</p>

Action corrective	Statut	Résultats
		La composition du nouveau GMN <sup>3</sup> ainsi que les correspondances sont publiées en ligne sur le site de FiTI Mauritanie.
<b>2.3 Discuter de la possibilité d'une rotation du poste de président du Groupe multipartite national entre les trois groupes de parties prenantes qui font partie du Groupe multipartite national</b>	Réalisée	<p>L'article 4 de l'arrêté conjoint n° 0734 du 29 juillet 2022 ainsi que l'article 7 des TDR du GMN ont déjà déterminé que le Responsable national de la FiTI est le Président du GMN. Ainsi, le GMN a estimé que la rotation du Président n'était pas envisageable au plan réglementaire.</p> <p>Cependant, conformément à l'article 7 des TdR du GMN<sup>4</sup>, il a été désigné un Vice-président appartenant au Groupe de la société civile par consensus lors de la réunion de préparation de la deuxième validation.</p> <p>C'est ainsi que le <b>Monsieur M. Cheikhany Jules</b> est devenu le Vice-président du GMN pour une période d'un an renouvelable. Cela a été indiqué sur le site web de FiTI-Mauritanie.</p>
<b>2.4 Proposer au GMN et sélectionner avec son approbation, des observateurs (tels que des Organisations internationales de développement et des partenaires basés en Mauritanie) qui seront invités à rejoindre et à assister aux réunions du GMN, conformément à ses TDR</b>	Réalisée	<p>Le GMN a estimé que les observateurs permanents au nombre de 5 sont déjà déterminés par l'arrêté du GMN (article 3).</p> <p>Il a cependant déjà approuvé la possibilité d'inviter des Organisations internationales de développement et des partenaires aux réunions du GMN pour leur expertise en fonction des questions traitées.</p> <p>Le GMN a reconnu, lors de sa réunion du 6 juin 2024, la nécessité de poursuivre cette dynamique</p>

<sup>3</sup> <http://www.fiti-mauritanie.mr/2eme-gmn/>

<sup>4</sup> L'article 7 des TdR du GMN prévoit que le Président (Responsable national) est nommé par le Ministère de tutelle. Un **Vice-Président** est désigné par consensus et de manière tournante au sein des autres groupes de Parties prenantes pour une période d'un an.

Action corrective	Statut	Résultats
<p><b><u>Action corrective 3.</u> Le Ministère de tutelle de la FiTI doit fournir un soutien administratif et opérationnel au GMN – sous la forme d’un Secrétariat National de la FiTI dédié. A cet effet, le ministère de tutelle de la FiTI doit, d’ici fin août 2023 :</b></p>	<p><b>PARTIELLEMENT</b></p>	
<p><i>3.1 Veiller à ce que le Secrétariat national de la FiTI dispose de ressources financières et humaines dédiées et suffisantes pour fournir un soutien administratif et opérationnel au GMN</i></p>	<p>Partiellement</p>	<p>La Mission a rencontré le MPIMP qui a donné son accord de principe pour appuyer le fonctionnement du Secrétariat national et du GMN de la Mauritanie sur la base de son Plan d’action chiffré.</p> <p>Le Plan d’action du GMN est déjà validé par le GMN.</p>
<p><i>3.2 Faciliter un processus participatif pour définir les responsabilités et les besoins en ressources du Secrétariat National de la FiTI, qui doit non seulement prendre en compte les exigences du processus de mise en œuvre de la FiTI (telles que décrites dans les sections AC du Standard de la FiTI), mais également intégrer les points de vue et les attentes du Secrétariat National de la FiTI et du GMN concernant un tel soutien opérationnel</i></p>	<p>Partiellement</p>	<p>Certaines recommandations des rapports FiTI ne sont pas encore mises en œuvre</p> <p>(Voir fiche de suivi des recommandations)</p>

Action corrective	Statut	Résultats
<p><b><u>Action corrective 4.</u> Le GMN doit formaliser une approche garantissant que les informations publiées dans le cadre du processus de mise en œuvre de la FiTI contribuent à l'élaboration de politiques durables, à une surveillance efficace, à la responsabilité et aux débats publics.</b></p>	<p><b>REALISEE</b></p>	
<p><i>4.1 D'ici décembre 2023, le Groupe multipartite national doit mener des activités de communication et de renforcement des capacités entre les parties prenantes nationales, régionales et internationales. Ces efforts devraient également rechercher et construire des liens plus solides avec d'autres institutions et efforts pertinents, tels que la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) ou l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI).</i></p>	<p>Réalisée</p>	<p>Le GMN souligne que des réunions d'information et de sensibilisation sur la FiTI ont été menées à Nouadhibou et à Mamghar en 2023 à travers la Fédération nationale de pêche (FNP).</p> <p>Un débat TV a été organisé en 2022.</p> <p>Un atelier sur la transparence a été organisé à Nouadhibou et Nouakchott en février 2024 dans le cadre des activités du PRCM</p>

Action corrective	Statut	Résultats
<p><b><u>Action corrective 5.</u> Pour assurer la durabilité à long terme du processus de mise en œuvre de la FiTI en Mauritanie, le ministère de tutelle de la FiTI (par l'intermédiaire du responsable national de la FiTI) et le GMN doivent déterminer une stratégie de mobilisation des ressources et de diffusion de l'information à long terme. Pour ce faire, les parties mentionnées ci-dessus doivent d'ici fin décembre 2023 :</b></p>	<p><b>PARTIELLEMENT</b></p>	
<p><i>5.1 Déterminer un budget annuel pour le processus national de mise en œuvre de la FiTI et obtenir un soutien financier de ressources gouvernementales ou externes (par exemple des donateurs), tel que le soutien sectoriel fourni dans le cadre de l'accord de partenariat pour la pêche durable de l'Union européenne (cela devrait inclure, entre autres, les coûts annuels du Compileur de Rapports FiTI, frais de fonctionnement annuels du Secrétariat National de la FiTI, frais de réunion annuelle du Groupe multipartite national, frais de distribution et de</i></p>	<p>Réalisée</p>	<p>Un Plan d'action a été validé par le GMN. Le chiffrage est en cours.</p>

Action corrective	Statut	Résultats
<p><i>publication ainsi que frais de renforcement des capacités pour que les parties prenantes nationales comprennent et s'engagent dans le processus de la FiTI).</i></p>		
<p><i>5.2 Déterminer une stratégie de diffusion de l'information pour garantir que toutes les informations incluses dans les rapports FiTI soient publiées sur les sites Web du gouvernement. Cela doit également concerner la maintenance continue (et éventuellement l'harmonisation) des deux sites Web affichant actuellement des informations relatives à la FiTI – y compris, par exemple, l'harmonisation des informations sur les lois et réglementations actuellement affichées sur les deux sites Web.</i></p>	<p>Partiellement</p>	<p>Compte tenu des statuts différents du site du MPEM et celui de FiTI-Mauritanie, le GMN souligne qu'il n'est pas envisageable de présenter les mêmes informations sur les deux sites.</p> <p>Des efforts sont en cours pour améliorer le site de FiTI-Mauritanie. Un lien fonctionnel a été créé entre le site du MPEM et celui de FiTI Mauritanie. De nouveaux liens ont été également créés à partir du site de la FiTI Mauritanie vers les autres sites web fournisseuses de données sur la pêche (IMROP, ONISPA, etc.).</p> <p>Il a été également noté que le site web de FiTI Mauritanie est souvent perturbé à cause d'un antivirus de l'hébergeur</p>